



## DEC213254DAJ

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique (CID).

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) notamment les articles 24 et 25 ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 7 juillet 2021 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 212082DAJ du 8 juillet 2021 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des membres des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°212081DAJ du 8 juillet 2021 fixant le calendrier de l'élection des membres des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique ;

### DECIDE

#### Article 1er

La liste électorale pour l'élection des membres des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique est arrêtée, conformément aux dispositions de l'article 2 de la décision n°212081DAJ susvisée.

Cette liste est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <https://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, ou au siège de l'établissement sur support papier.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

